



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180405-CONS-AG-18-035
-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 5 avril 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Gilles SIMEONI, Mattea LACAVE, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Angèle BRUNINI, Lucien NATALI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Jacques PADOVANI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 5 avril 2018

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 07/08/2015 modifiant les articles L2312-1 et L5211-36 du CGCT ;

Vu l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu le rapport n°8 et ses annexes présentées ce jour au Conseil sur les orientations budgétaires 2018, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et effectifs, conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 modifiés du CGCT ;

Où l'exposé du Président et du vice-Président délégué aux finances et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE
(A l'unanimité)**

De la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2018 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT

François TATTI

